

Commune d'HAPLINCOURT

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 01 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1^{er} avril à 19 heures 00, le conseil municipal d'HAPLINCOURT s'est réuni salle Jean-Noël Frassaint à la mairie d'Haplincourt conformément à la convocation qui lui avait été envoyée le 27 mars 2026.

Ordre du jour envoyé :

1. Validation du PV de la réunion du 22 mars 2026
2. Délégations du maire
3. Délégations des adjoints
4. Indemnités des élus
5. Elections des représentants de la commune et membres aux différentes commissions
6. Représentation de la commune dans le dossier de Parquet N°2407458
7. Représentation de la commune au conseil communautaire
8. Comité des fêtes
9. Organisation de Pâques et présentation de l'équipe municipale
10. Formation de la secrétaire de mairie
11. Site Internet communal

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice :

PETIT Philippe, WARAMBOURG Nicolas, HIEZ Odile, TRUFFAUX Philippe, BERTOUX Amélie, TILMANT Benoît, LEFEVRE Hélène, MOREL Magalie, DELHUVENNE Thierry, PINAULT Perrine, TROUILLER Philippe.

Nomination secrétaire de séance :

Monsieur WARAMBOURG est nommé secrétaire de séance de la réunion du jour à l'unanimité. Il est précisé que la séance est enregistrée pour permettre la réalisation d'un compte rendu fidèle aux débats, et pour justifier des écrits dans ce comptes rendus.

1. Validation du PV de la réunion du 22 mars 2026

Le PV envoyé à la préfecture est validé à l'unanimité.

2. Délégations du maire

Monsieur WARAMBOURG énumère la liste des délégations que le conseil municipal souhaite donner à Monsieur le maire d'Haplincourt :

- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L.

- 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- Exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
 - Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
 - Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

Il est également demandé de lui déléguer les dépenses suivantes afin de ne pas avoir à réunir plus que nécessaire le conseil municipal pour les sujets suivant :

- Dépenses de fonctionnement : Consommables secrétariat, communication, nécessaire pour le ménage, nécessaire pour les réparations diverses et entretien des espaces communaux (outillage, matériaux, visserie)
- Dépenses liées aux décès, aux réceptions de personnalités, à l'accueil des contribuables

Dans la limite de 1000 euros par mois. Au-delà, le conseil municipal sera amené à délibérer.

Il est précisé que Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions de Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la présente délégation.

Cette proposition d'attribution de délégations est validée à l'unanimité.

3. Délégations des adjoints

Monsieur PETIT informe l'assemblée des délégations qu'il souhaite donner aux adjoints :

Délégations données aux 3 adjoints :

Etat civil :

Recevoir et adresser les actes d'état civil (naissances, mariages, PACS, décès)

Signer les documents et certificats relatifs à l'état civil.

Délégations données à Monsieur WARAMBOURG Nicolas : 1er adjoint :

Délégation générale :

Assister le Maire dans l'ensemble des affaires courantes de la commune et le suppléer en cas d'absence ou d'empêchement.

Administration générale :

Assurer le suivi des affaires administratives courantes

Signer les courriers et documents administratifs relevant de la gestion quotidienne

Finances et budget :

Participer à l'élaboration et au suivi du budget communal

Suivre l'exécution budgétaire (dépenses et recettes)

Signer les bons de commande et mandats dans les limites fixées par le Maire.

Vie associative et animation locale :

Assurer les relations avec les associations communales

Coordonner et organiser les manifestations locales

Participer au développement de la vie sociale et culturelle de la commune.

Communication numérique :

Gérer la communication de la commune sur les réseaux sociaux, gérer le site internet communal, apporter les solutions techniques aux sujets informatiques à mettre en place pour la commune.

Représentation de la commune au niveau intercommunal :

Représenter et garantir les intérêts de la commune dans Communauté de commune du sud Artois.

En cas d'absence du maire, monsieur WARAMBOURG Nicolas reçoit également la délégation de signature (état civil, ordonnancement des recettes et dépenses communales).

Délégations données à Madame Odile HIEZ : 2ème adjointe :

Accompagnement des aînés :

Evaluer les besoins spécifiques ; développer et coordonner les services adaptés (exemple : aide à domicile, service de transport à la demande) ; lutter contre l'isolement.

Gestion du patrimoine communal :

Gestion du dossier Eglise : faire l'état des lieux avec les organismes compétents afin de connaître, exactement quelles seront les actions à mener ; mettre en place des plans d'entretien ; collaborer avec les acteurs locaux.

Gestion des protocoles sur les manifestations patriotiques :

Organiser les cérémonies commémoratives en définissant les dates, lieux et canevas de la cérémonie ; inviter les autorités locales, les associations d'anciens combattants, les représentants d'organisations civiles et militaires, ainsi que le public.

Délégations données à Monsieur Thierry DELHUVENNE : 3ème adjoint :

Sécurité et prévention :

Evaluer les risques spécifiques à la commune en collaborations avec les services concernés et les forces de l'ordre ; proposer des améliorations des infrastructures pour renforcer la sécurité (installation de caméras de vidéoprotection, création de zones piétonnes...) en liaison avec les habitants et services compétents.

Suivi des prestataires de services pour garantir la qualité des services fournis ; optimiser les relations avec les partenaires externes, et s'assurer que les engagements contractuels sont respectés et éventuellement les faire évoluer.

Maintien de la propreté de la commune :

Trouver les solutions avec pour garder le village propre.

Aucune remarque ni objections ne sont formulées sur ces délégations.

4. Indemnités des élus

Monsieur le maire expose de l'enveloppe globale allouée aux indemnités et de 60,77% de l'indice brut terminal ; 28,1% pour le maire, et 10,89 % pour chaque adjoint, la réparation pouvant être différente du moment que l'enveloppe globale n'est pas dépassée

Il propose de renoncer à prendre la totalité qui lui revient pour passer de 28,1% à 24% ; de fixer le taux pour le 1^{er} adjoint à 23% et 6,5% pour les 2eme et 3eme adjoint.

Il est précisé que la totalité de l'enveloppe autorisée n'est pas utilisée : 60 % sur les 60,77%

Il explique qu'il souhaite donner une indemnité quasi équivalente à la sienne pour le 1er adjoint en raison des nombreuses délégations qui lui sont confiées. Le Premier adjoint aura un rôle prépondérant et proche suppléant du maire comme annoncé lors de la campagne électorale. Il sera également amené à répondre favorablement aux invitations pour les apéritifs des communes du sud Artois, et y apportera sa contribution financière comme il est de coutume.

Monsieur TROUILLER demande s'il y aura des frais de représentation. Monsieur WARAMBOURG répond qu'il n'y aura jamais de demande de remboursement de frais de représentation à la commune, les indemnités versées couvrent l'ensemble des frais engagés lors des déplacements au titre d'élus de la commune.

Monsieur TROUILLER demande à quoi cela correspond en euros. Monsieur le maire indique les montants en brut : 980 € pour le maire, 945 pour le 1^{er} adjoint, et 267 pour les 2eme et 3eme adjoints.

Cette répartition est validée à l'unanimité.

5. Elections des représentants de la commune et membres aux différentes commissions

Monsieur le Maire présente les différentes commissions qui nécessitent des représentants de la commune, Monsieur WARAMBOURG indique que les commissions non obligatoires ne sont pas à l'ordre du jour, qu'elles le seront prochainement si le besoin de ces commissions se fait ressentir selon les sujets à venir.

A. SIESA

Il est nécessaire d'y nommer deux titulaires représentant de la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud l'Artois

Monsieur TRUFFAUX indique qu'il était représentant jusqu'à présent et qu'il souhaite continuer cette mission, le SIESA le consultant régulièrement pour son expertise. Il présente à l'assemblée l'historique de l'alimentation en eau de la commune.

Monsieur WARAMBOURG et Monsieur TRUFFAUX font remarquer qu'il est intéressant que le maire de la commune fasse parti des représentants.

Monsieur PETIT et monsieur TRUFFAUX sont désigné représentants titulaires du SIESA pour Haplincourt à l'unanimité.

B. Commission de Contrôle des Impôts Directs

Il est nécessaire de nommer des commissaires pour cette commission, Le CCID est composé de 7 membres, le maire ou un adjoint et 6 commissaires. Il faut fournir 24 noms (2 fois 6 titulaires et 6 suppléants), le choix des commissaires sera fait par les impôts.

Le but de cette commission est de voir les taux d'impôts, Monsieur TROUILLER indique que dans son ancienne commune il en faisait partie : ils donnaient leur avis sur les révisions de taux d'impôts suite à des modifications effectuées chez des particuliers.

Monsieur TRUFFAUX indique qu'il aimerait en faire partie, il sera donc ajouté à la liste proposée.

Les commissaires proposés par Monsieur le Maire sont :

DELHUVENNE Thierry

TILMANT Benoit

HENIN Frédéric

DUMONT MOREL Dominique

GRESTA SAGNER Réjane

DUCHATTELLE ANTINORI Mirella

PLOMION Xavier

LAMBIN PEERS Isabelle

LEFEVRE HOVETTE Hélène

HENIN GALLET Sonia

TRUFFAUX Philippe

KALDONSKI Ludovic

MACHON Caroline

BERTOUX Amélie

PINAULT Perrine

BOULAND Sébastien
FRASSAINT Valérie
DEREGNAUCOURT Kelly
PETIT Allison
TROUILLER Philippe
DELAPLACE Théo
CINGET Benoit
DEVISE Jessica
MOREL Grégory

Cette liste est validée à l'unanimité.

C. Correspondant Défense

Monsieur WARMBOURG indique qu'il serait bon de laisser le poste à une personne ayant fait sa carrière dans les armées, Monsieur le Maire doit donc naturellement être pressenti.

Monsieur PETIT est donc désigné correspondant Défense à l'unanimité.

D. Fédération Département d'Energie

Le délégué sera le relai entre la commune et la FDE, il devra reporter les actions de la FDE, prendre part aux enjeux environnementaux sur notre territoire, représenter la commune lors des réunions et participer à des groupes de travail.

La FDE donne des subventions pour les projets communaux, il est donc important de se faire représenter dans cette instance.

Monsieur WARAMBOURG est désigné à l'unanimité comme représentant FDE.

E. Commission de contrôle des liste électorales

Cette commission se réunit une fois par an, et valide les actions du maire : ajouts ou radiations.

Depuis le passage en scrutin de liste pour les communes de moins de 1000 habitants, on passe de 3 membres à 3 de la liste majoritaire et 2 de la liste minoritaire,

Sont nommés à l'unanimité : Hélène LEFEVRE, Benoit TILMANT, Thierry DELHUVENNE + Philippe TROULLIER et Perrine PINAULT

F. Commission d'appel d'offres

Le rôle de cette commission de 3 membres titulaires et 3 suppléants est de choisir l'offre la plus avantageuse pour des dépenses de plus de 221 000 euros.

L'ensemble du conseil municipal est d'accord pour dire que de telles dépenses seront validées en réunion de Conseil. Bien que cette commission soit obligatoire, il est décidé de reporter sa création lorsque le besoin sera présent.

G. Commission d'Action Sociale

Bien que le budget d'actions sociales soit intégré au budget du conseil municipal, monsieur WARAMBOURG fait remarquer qu'il serait préférable que ces sujets sensibles soient traités en petit comité privé, et que les conclusions soient rapportées au Conseil Municipal ensuite, cela permettra de ne pas citer les bénéficiaires dans les comptes rendus de réunion de Conseil Municipal et de préserver la confidentialité.

Cette commission pourrait être chargée de statuer sur l'éligibilité des bénéficiaires en fonction des offres que la commune mettrait en place.

Philippe TROUILLER indique qu'il souterrait que Perrine ou lui-même en fasse partie.

Sont donc désignés à l'unanimité : Amélie BERTOUX, Odile HIEZ, Magalie MOREL, Perrine PINAULT

Madame LEFEVRE fait remarquer que nous devrions faire connaître les différents dispositifs d'aide possibles aux habitants.

6. Représentation de la commune dans le dossier de Parquet N°2407458

Monsieur le Maire rappelle que le parquet a instruit un dossier impliquant Monsieur FLAHAUT pour détournement de fonds publics, ainsi que sa compagne. Notre commune serait concernée pour un montant de 22000 euros.

Il indique que le Conseil Municipal doit confirmer par une délibération la représentation de la commune par Monsieur WARAMBOURG dans ce dossier, afin de permettre à la commune de récupérer l'argent qui aurait été détourné.

Monsieur WARAMBOURG précise qu'il est déjà reconnu en tant que tel par le tribunal et la gendarmerie dans les écrits qu'il a reçus.

Madame Perrine PINAULT indique qu'elle vote contre car elle préférerait que le sujet soit porté par quelqu'un de neutre (et pas Monsieur WARAMBOURG ou Monsieur PETIT qui sont ceux régulièrement cités dans les tracts distribués dans le village ces 2 dernières années).

Le conseil municipal décide à 9 voix POUR (PETIT Philippe, WARAMBOURG Nicolas, HIEZ Odile, TRUFFAUX Philippe, BERTOUX Amélie, TILMANT Benoît, LEFEVRE Hélène, MOREL Magalie, DELHUVENNE Thierry) et 2 CONTRE (PINAULT Perrine, TROUILLER Philippe) de nommer Monsieur Nicolas WARAMBOURG pour représenter la commune et ester en justice dans ce dossier pour l'audience du 28 avril et toutes celles à venir devant le tribunal correctionnel d'ARRAS. Il est alors autorisé à signer les conventions d'honoraires avec l'avocat.

Il décide également à l'unanimité de permettre à Maître Camille Robiquet, 3 boulevard Schuman ARRAS, avocat au barreau d'ARRAS de représenter les intérêts de la commune dans ce dossier.

Monsieur WARAMBOURG indique qu'il s'engage à ne pas demander de remboursement des frais d'avocat qu'il a avancé si les prévenus ne sont pas reconnus coupables.

7. Représentation de la commune au conseil communautaire

Le 1^{er} adjoint étant en charge des relations extérieures, Monsieur le maire indique qu'il va démissionner de son poste de Conseiller Communautaire afin de laisser la place de titulaire à Monsieur WARAMBOURG à qui le poste revient de droit car pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal. La place de suppléant revenant donc à Madame HIEZ 2eme adjointe.

Monsieur WARAMBOURG précise que c'est un poste qui lui tient à cœur, qu'il souhaite représenter les intérêts de la commune. Il ajoute qu'il assiste aux diverses réunions depuis plusieurs années, et qu'il a un réseau d'élus avec qui il entretient des relations de confiance qui permettront à la commune de bénéficier de soutiens non négligeables.

L'assemblée n'y voit pas d'objections.

8. Comité des fêtes

Monsieur WARAMBOURG prend acte de la dissolution de Haplin'fêtes (association comité des fêtes de la commune).

Madame PINAULT indique que la dissolution a été voté par les membres de son association à l'unanimité, il devenait compliqué d'avancer les frais engagés n'ayant pas eu de subvention de la commune en 2025. Monsieur PETIT rappelle que l'ensemble des conseillers avaient sollicité en vain l'ancien maire pour accorder une subvention.

Monsieur TROIULLER rappelle que Perrine et lui-même avaient annoncé qu'ils ne cumuleraient pas les postes de conseillers et de membres du bureau de Haplin'fêtes.

Monsieur WARAMBOURG indique qu'une nouvelle association verra le jour dans quelques temps, que nous allons prendre le temps de voir qui souhaite s'investir dans un nouveau comité des fêtes.

9. Organisation de Pâques et présentation de l'équipe municipale

La municipalité va organiser une chasse aux œufs : les plus grands auront des énigmes à résoudre pour trouver la malle contenant les œufs puis ils iront cacher les œufs derrière la mairie pour que les plus jeunes aillent les ramasser.

Les plus jeunes feront des dessins pendant que les plus grands résolvent leurs énigmes. Une photo (générée via IA) du lapin de Pâques tenant les dessins entre ses pattes sera ensuite remise aux enfants. Les plus grands auront un diplôme suite à la résolution des énigmes.

Les chocolats pour 25 enfants et jus d'orange seront achetés à Intermarché.

Pour la présentation de l'équipe municipale, nous prévoyons d'acheter 4X6 bouteilles de mousseux blanc et rosé chez Nos saveurs du terroir, le surplus sera rendu avant établissement de la facture. Les biscuits apéritifs seront achetés à Intermarché.

Monsieur TROUILLER indique qu'il souhaiterait pouvoir participer à la préparation de futurs évènements de ce type.

Tous les conseillers indiquent qu'ils seront présents, sauf Magalie MOREL qui en tant que soignante en milieu hospitalier travaille ce lundi.

Les propositions d'achats sont validées à l'unanimité.

10. Formation de la secrétaire de mairie

Monsieur le maire évoque que nous avons découvert lors de notre arrivée le 23 mars que la secrétaire de mairie était assistée d'un formateur (Monsieur EROUART). Ce poste de formateur n'a pas été présenté ni validé en Conseil Municipal, et est donc caduque. (Ça nous été confirmé par les services de la perception)

Il a été indiqué lors d'une entrevue avec Monsieur EROUART que nous ne pouvions pas légalement poursuivre son intervention pour la commune, et nous verrions si la secrétaire s'en sortait sans lui, ou s'il faudrait délibérer en Conseil Municipal pour créer un poste de formateur.

Monsieur WARAMBOURG précise que la secrétaire a un contrat de travail se terminant en juin 2026, et qu'un avenant a été fait par l'ancien maire pour prolonger ce contrat jusque fin janvier 2029.

11. Site Internet communal

Monsieur WARAMBOURG expose le sujet :

Le site internet de la commune est à mettre à jour suite à la nouvelle mandature. Celui-ci a été désactivé mais le prestataire de service qui a conçu le site Internet a pu le réactiver et également obtenir une belle réduction sur le tarif d'hébergement et le nom de domaine, passant de 12 € à moins de 4€ mensuels, il serait alors dommage de ne pas profiter de cet avantage.

Monsieur WARAMBOURG indique qu'il peut faire les mises à jour lui-même (*ce qui permettra d'économiser une assistance mensuelle de 50 euros, et des frais de refonte souvent de plusieurs centaines d'euros*), et demande la possibilité de faire intervenir le prestataire (SoWEB) pour 2 ou 3 heures si nécessaire pour la prise en main ou la réalisation d'actions plus techniques.

Monsieur WARAMBOURG sollicite donc l'accord des conseillers municipaux pour prendre en main la gestion du site internet, pour trouver une solution d'hébergement la plus optimisée, et pour faire intervenir le prestataire au besoin.

Cette demande est validée à l'unanimité.

Signature du secrétaire de séance :



Signature du maire :

